

**CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS**  
**POUR LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'AIDE AU**  
**DÉVELOPPEMENT OU AU MAINTIEN DU SPORT DE HAUT NIVEAU**

Madame Karine VANDERSTRAETEN, expose au Conseil :

- *Considérant que le sport et les sportifs de haut niveau sont porteurs d'une forte image d'exemplarité et que les valeurs véhiculées par la pratique sportive (règles, performances) représentent un intérêt pour le développement du sport à Gravelines ; la Ville souhaite s'associer et apporter son soutien pour permettre à certains athlètes licenciés dans un club Gravelinois, de se hisser ou de se maintenir au statut de haut niveau.*
- *Considérant également que le sport de haut niveau représente un excellent vecteur de communication pour créer et renforcer la notoriété de la Commune, un dispositif d'aides a donc été étudié et proposé par l'Entente Sportive Gravelinoise.*

Ce dispositif concerne les athlètes qui pratiquent au sein d'une fédération agréée et reconnue par l'Etat. Ces athlètes doivent être âgés de plus de 15 ans, licenciés dans un club gravelinois depuis une saison révolue et s'engager pour la saison à venir avec ce club.

Dans le cadre de la dynamique « Gravelines Ambition 2024 », un nouveau critère met en avant les athlètes au projet Olympique ou Paralympique.

**Les catégories d'athlètes pouvant bénéficier des aides :**

- *Athlètes inscrits sur une liste du Ministère des Sports,*
- *Athlètes appartenant à un pôle de haut niveau labellisé,*
- *Athlètes ayant fait l'objet d'une sélection nationale,*
- *Athlètes ayant réalisé un podium sur un championnat national ou international reconnu,*
- *Athlètes n'appartenant pas à l'une des catégories définies ci-dessus mais qui seraient détectés comme ayant un fort potentiel.*

**Le dispositif repose également sur les critères suivants :**

- *Le niveau et le palmarès de l'athlète,*
- *Le projet sportif de l'athlète (objectifs, ambitions...),*
- *Volume d'aides mobilisables par l'athlète en fonction de son statut d'athlète,*
- *Volume des aides obtenues en rapport avec le critère précédent,*
- *La cohérence du budget prévisionnel (budget global, part de leur demande ville dans le budget global).*

Les dossiers de demandes d'aides des athlètes ont été déposés par l'association gravelinoise dans laquelle l'athlète est licencié.

Conseil Municipal convoqué le : 07 Avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN,  
Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame DEVOS,  
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,  
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur VEYER,  
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,  
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,  
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Ces demandes ont été instruites par l'Entente Sportive Gravelinoise.

Une liste de 24 athlètes a été examinée et il est proposé au Conseil Municipal de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

<i>Nom, prénom de l'athlète bénéficiaire Association</i>	<i>Montant de l'aide par athlète</i>
<b>KHELIF Théa - GGVLS</b>	<b>300</b>
<b>BEAUVOIS Eloïse – GRAVELINES ATHLETISME</b>	<b>300</b>
<b>CARDINAEL Sasha – GRAVELINES AVIRON</b>	<b>100</b>
<b>GOESSENS Maya – GRAVELINES AVIRON</b>	<b>200</b>
<b>NION Erwan – GRAVELINES AVIRON</b>	<b>200</b>
<b>MUTEAU Sacha – GRAVELINES AVIRON</b>	<b>100</b>
<b>BONTANT Margaux - GRAVELINES TRIATHLON</b>	<b>300</b>
<b>HENEMAN Guillaume – GRAVELINES TRIATHLON</b>	<b>300</b>
<b>DILLIES Robin – GRAVELINES TRIATHLON</b>	<b>100</b>
<b>Total 1</b>	<b>1 900</b>

De plus, 9 athlètes figurant actuellement dans les 9 meilleurs français dans leur catégorie d'âge ont été repérés et font partie de la Team Gravelines Performances 2023.

Une charte sera établie liant l'athlète, l'Association Entente Sportive Gravelines et la Ville afin de représenter la France et notre Collectivité dans les différents Championnats Internationaux ou aux Jeux Olympiques.

<i>Nom, prénom de l'athlète bénéficiaire Association</i>	<i>Montant de l'aide par athlète</i>
<b>TYBERGHIEN Adrien - BCMGG</b>	<b>400</b>
<b>DUBOIS Albane - GGVLS</b>	<b>600</b>
<b>PLADYS Quentin – GRAVELINES ATHLETISME</b>	<b>400</b>
<b>DRILA Kévin – GRAVELINES ATHLETISME</b>	<b>600</b>
<b>MANIEZ Océane – GRAVELINES ATHLETISME</b>	<b>400</b>
<b>DEVILLARD COUSTRE Rose – GRAVELINES AVIRON</b>	<b>200</b>
<b>NION Romane – GRAVELINES AVIRON</b>	<b>300</b>
<b>LYOEN Olivier – GRAVELINES TRIATHLON</b>	<b>600</b>
<b>PEREL Antoine – GRAVELINES TRIATHLON</b>	<b>600</b>
<b>Total 2</b>	<b>4 100</b>
<b>Total 1 + 2</b>	<b>6 000</b>

Une convention avec la Ville et l'association dans laquelle est licencié l'athlète, sera établie afin de fixer les modalités de partenariat.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

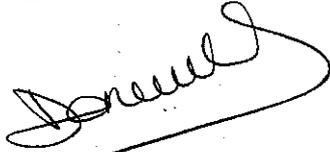
La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les conventions à intervenir ;
- La dépense ou la recette sera imputée à l'article **6745** - Fonction **4** - Sous Fonction **40** ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

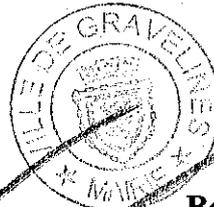
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 14 AVRIL 2023  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**La Secrétaire de Séance,**



**Christelle DENEUVILLE**

**Le MAIRE,**



**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le 19 AVR. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 AVR. 2023